

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat

**Titre :** Consommation de stupéfiants dans l'espace public : renforcer la collaboration entre la police et le social

**Initiante :** Mathilde Maillard

---

La suppression de la consommation de stupéfiants dans l'espace public constitue un enjeu majeur de la politique lausannoise. A cet effet, la coordination entre les différents acteurs concernés, en particulier la police et les intervenants sociaux, est nécessaire pour garantir à la fois la sécurité des citoyens, le respect de l'espace public et l'accompagnement des personnes toxicodépendantes.

Selon une étude de l'Université de Lausanne<sup>1</sup>, « *il est essentiel de trouver des compromis, notamment entre les acteurs de la répression (la police) et les acteurs du champ socio-sanitaires. Ces compromis passent obligatoirement par un partenariat fort et régulier et par la mise en œuvre d'une stratégie commune et donc par la définition d'objectifs communs acceptés de tous et mis en œuvre de manière opérationnelle au quotidien.* ». Le tout récent guide publié par l'initiative des villes pour la politique sociale souligne également l'importance de la coopération entre l'aide dans les addictions et la police et préconise la poursuite « *d'objectifs communs et ce qui concerne le fonctionnement des locaux de consommation et le calme dans l'espace public : pour le bien des consommateurs, des riverains et du public en général, pour l'efficacité des moyens (fiscaux) engagés et pour la satisfaction au travail des professionnels des deux côtés* »<sup>2</sup>.

La ville de Lausanne dispose, depuis l'été 2023, d'un groupe de coordination sous l'égide du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, qui comprend des représentants du service de médecins des addictions du CHUV, de la police municipale et des associations d'aide par les pairs et d'aide dans les addictions. Ce groupe a pour but de favoriser la coordination entre les mesures médicales, socio-psychologique et policières et la recherche de solutions communes.

Néanmoins, des moyens supplémentaires pourraient être introduits. A cet égard, les villes de Suisse alémanique ont développé des modèles et des outils de coopération entre la police et le service social dont la Ville de Lausanne pourrait s'inspirer.

A titre d'exemple, en ville de Berne, la collaboration entre la fondation Contact et la police autour du fonctionnement des centres d'accueil fait l'objet d'un accord spécifique<sup>3</sup>. Celui-ci prévoit notamment que le noms des usagers des structures de Contact sont enregistrés dans une base de donnée interne et que le personnel des structures de Contact ne cachent pas l'identité des usagers à la police.

---

<sup>1</sup> Rapport Deal de Rue, Une comparaison des approches développées dans trois villes suisses, (Lausanne, Berne et Zürich) vis-à-vis de la vente de stupéfiants dans l'espace public (deal de rue), Pierre Esseiva, Christine Burkhart, Frank Zobel, Université de Lausanne, décembre 2018.

<sup>2</sup> Crack, Guide d'orientation pour les villes et les communes, expériences et bonnes pratiques pour gérer la consommation de crack et de produits à base de cocaïne dans l'espace public, Initiative des villes pour la politique sociale, Winterthour, mai 2025, p. 28.

<sup>3</sup> [https://www.infodrog.ch/files/content/supo2024/2023-06\\_Vereinbarung\\_Krokus\\_Anlaufstelle-Bern.pdf](https://www.infodrog.ch/files/content/supo2024/2023-06_Vereinbarung_Krokus_Anlaufstelle-Bern.pdf).

# Conseil communal de Lausanne

---

En Ville de Zurich, il semblerait également que la collaboration entre la police et le service sociale fasse l'objet de protocoles internes.

Aux yeux de la soussignée, et à la lecture des études effectuées par les experts du domaine des addictions, le développement d'un partenariat renforcé entre la police et les intervenants sociaux est indispensable pour répondre aux défis posés par la consommation de stupéfiants dans l'espace public. Dans ce contexte, il paraît essentiel que les données collectées par les uns puissent être transmises aux autres, à l'instar de ce qui se fait à Berne et dans le respect des dispositions légales régissant le secret médical et le secret de fonction.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. **Étudier les modèles de collaboration existants** dans certaines villes de Suisse alémanique, telles que Zurich ou Berne, où des protocoles et/ou conventions sur le partage d'informations et l'intervention conjointe entre la police et les intervenants sociaux ont été mis en œuvre.
2. **Mettre en place une convention de collaboration** entre la police municipale, les intervenants sociaux et la Fondation ABS prévoyant notamment la mise en place d'une base de données pour les usagers de l'ECS, ainsi qu'un échange d'information entre ces entités.

Lausanne, le 23 mai 2025

Mathilde Maillard